

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 8

**Votants:** 8

**Séance du 15 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 10 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean-Louis SCHEUER, Pascal BRUBACHER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Karin INSEL, Sophie DEHLINGER, Michael ZEHR

**Représentés:**

**Excusés:** Isabelle HARY, Raymond BIEBER, Myriame MARTIN, Sylviane METZ-LOPES, Laurent FEUERSTEIN, Sébastien NICKLAUS, Nicolas DETTWILLER

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Pascal BRUBACHER

---

### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Lancement d'un appel aux dons en solidarité au peuple turc et syrien

Monsieur Pascal BRUBACHER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

### Délibération du Conseil Municipal

Objet: Séismes - Solidarité avec les peuples turcs et syriens - DE 2023 003

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, la commune de Drulingen souhaite participer à l'élan de solidarité envers les populations touchées,

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

M. le Maire propose au conseil municipal de soutenir les peuples turcs et syriens de la manière suivante :

- faire un don d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO),
- collecter des dons auprès des administrés.

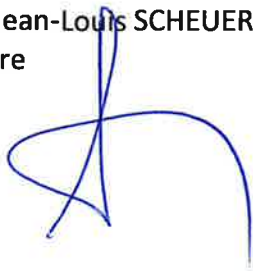
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire un don d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) auprès du FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales),
- autorise M. le Maire à accepter des dons de particulier en solidarité avec le peuple turc et syrien dans le cadre de la procédure spécifique d'urgence FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales),

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir épuisé les points à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h30.

M. Jean-Louis SCHEUER  
Maire



M. Pascal BRUBACHER  
Secrétaire de séance

